

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 27 avril 2023

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2023_041

Membres en exercice : 26

Conseillers présents à la séance :
17 + 2 pouvoirs

Date de publication : 28 avril 2023

Le 27 avril 2023 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 18 avril 2023 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD
Mme SCHWENTER, M. BIOT, M. PARIGOT, Mme SEUVRE,
Mme WILLEMS, M. TIRARD, Mme DELOT, Mme BIOT-
FLORIMOND, M. BILLET, Mme ÉTIENNE, M. SERRE,
Mme ROUSSEAU, M. GORNEAU, M. LEFEVRE,
Mme LANGLOIS-LENTI,

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. LECOMPTE (pouvoir donné à
Mme ETIENNE), M. PERREIRA-GONCALVES (pouvoir donné
à M. GORNEAU),

ÉTAIENT ABSENTS : Mme GRUET, Mme COUDERT,
M. CAMPOS, Mme GROENTZINGER, Mme GERMAIN,
M. LANGLOIS, M. DELECOLLE,

Mme LANGLOIS-LENTI et M. MAILLARD ont été désignés
secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code
général des collectivités territoriales.

Objet

**MAISON DE SERVICE PUBLIC
DEMANDE DE LABELLISATION
ESPACE FRANCE SERVICE**

Visa

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le programme de construction de la Maison de service public sise rue Jules Lancôme,

Vu le cahier des charges des Espaces France Service ;

Comme vous le savez nous nous sommes engagés dans un programme de construction d'une maison de services au public dans laquelle nous allons pouvoir transférer les services et structures actuellement hébergées à la MAIP.

Cette dernière met en œuvre de nombreux aspects d'une Maison France Service notamment via la mobilisation de notre CCAS.

L'Etat a mis en place un label Maison France Service qui va un peu au-delà des missions qui sont actuellement exercées sur notre commune mais surtout qui permet de bénéficier d'un accompagnement

financier à hauteur de 30 000 € par an pour le fonctionnement de ces services. En contrepartie notre commune devra :

Assurer un certain nombre de mission d'information / d'intermédiation (*et non d'expertise*) dans les domaines de :

- ⇒ Formation, emploi et retraite (y compris information jeunesse)
- ⇒ Prévention, Santé
- ⇒ Etat civil et famille
- ⇒ Justice
- ⇒ Budget (dont missions en lien avec le Trésor public)
- ⇒ Logement, mobilité et courrier

Une large partie de ces missions est déjà mise en œuvre à ce jour par le CCAS et les structures présentes à la MAIP.

Affecter 2 personnes à cette mission avec 24h d'ouverture hebdomadaire sur 5 jours

Dans les faits cette démarche ne suppose la création que d'un seul nouveau poste, la responsable actuelle du CCAS pouvant par ses missions remplir les conditions du 2^{ème} poste.

CONSIDERANT les avantages liés à la labellisation Espace France Service de notre maison de Service Public, dont notamment l'accompagnement financier de l'Etat,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

PROPOSE la candidature de la commune de Saint Florentin au label Espace France Service,

ACCEPTTE l'affectation de 2 personnes pour la gestion de l'Espace France Service,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
A SAINT-FLORENTIN, le 28 avril 2023

Le Maire, Yves DELOT,

